



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 1138-2023

**AVIS** est par les présentes donné, par le soussigné, qu'à la séance extraordinaires du 13 décembre 2023, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

- **RÈGLEMENT 1138-2023, décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2024;**

Prenez en outre avis que ces Règlements entrent en vigueur conformément à la Loi et sont disponibles pour consultation sur le site internet de la Ville à la page suivante : <https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/>

Bromont, ce 14<sup>e</sup> jour de décembre 2023.

Le greffier,

Bernard Caouette, avocat